LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Luxembourg, le 28 janvier 2019

# Lettre circulaire aux administrations communales

**Objet : JOURNEE DE COMMEMORATION NATIONALE 2019**

La Journée de Commémoration nationale est consacrée au souvenir de la lutte menée par le peuple luxembourgeois pendant l'occupation 1940-1945. Pour l'année 2019, la date officielle de la Journée a été fixée au dimanche 13 octobre 2019.

À Luxembourg-Ville S.A.R. le Grand-Duc déposera, en présence des autorités nationales et du Corps diplomatique, une couronne de fleurs devant le Monument National de la Solidarité. A l'issue de la cérémonie au Monument national de la Solidarité, des fleurs seront déposées au Monument pour les victimes de la Shoah, au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert.

Le Gouvernement invite les autorités communales à célébrer dignement la Journée de Commémoration et à l'occasion les prie de déposer des fleurs devant les Monuments aux Morts de leurs communes.

Le Premier Ministre,

Ministre d'État